

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

=====

SOMMAIRE

1. BUDGET PRINCIPAL

1.1. DONNEES GENERALES

- 1.1.1. Evolution des indicateurs financiers**
- 1.1.2. Synthèse des réalisations du compte administratif**
- 1.1.3. Répartition du budget par nature**
- 1.1.4. Répartition du budget par fonction**

1.2. SECTION FONCTIONNEMENT

- 1.2.1. Les recettes réelles de fonctionnement**
- 1.2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement**

1.3. SECTION INVESTISSEMENT

- 1.3.1. Les dépenses réelles d'investissement**
- 1.3.2. Le financement de l'investissement**

1.4. ENDETTEMENT

2. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

3. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

4. BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

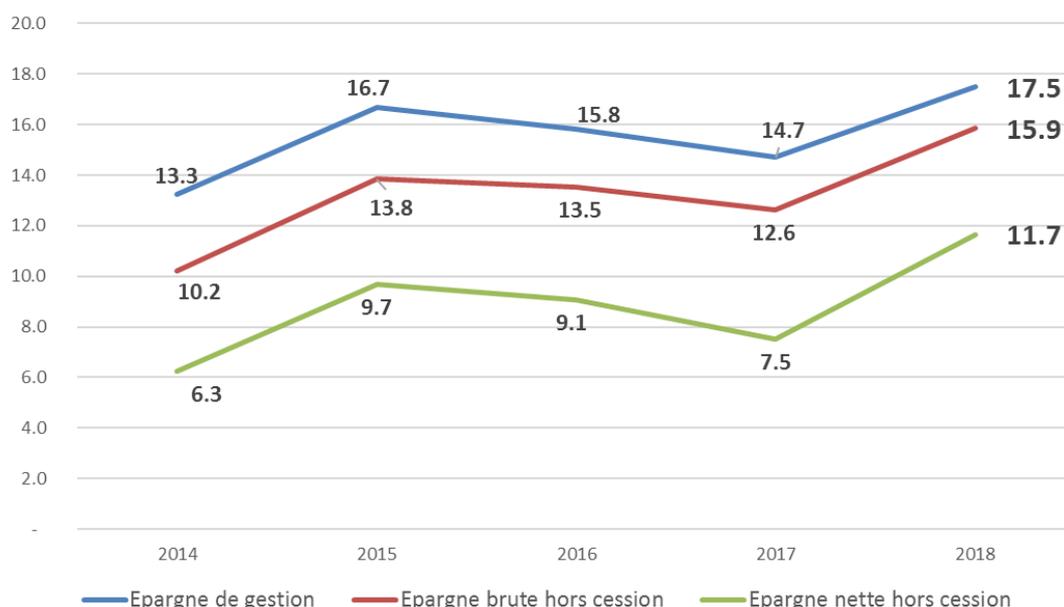
5. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « LE DÔME »

1. BUDGET PRINCIPAL

1.1 DONNEES GENERALES

1.1.1 Evolution des indicateurs financiers

1.1.1.1 *Les différents niveaux d'épargne*



L'épargne de gestion résulte de la différence entre les produits et les charges courantes de fonctionnement, elle reflète la capacité de la Ville à financer ses dépenses courantes et s'élève en 2018 à 17,5 M€

L'épargne brute ou autofinancement provient de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Il permet de faire face au remboursement de la dette en capital, et de déterminer la capacité à investir en limitant le recours à l'emprunt. S'élevant à 16,8 M€ en 2018, l'épargne brute est ici déduite du produit des cessions immobilières car celles-ci varient fortement d'une année sur l'autre : l'épargne brute hors cession atteint 15,9 M€

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute, après déduction du remboursement de la dette en capital. Elle permet de mesurer la part des investissements nouveaux que la ville peut autofinancer. S'élevant à 12,6 M€ en 2018, l'épargne nette après suppression de l'impact des cessions atteint 11,7 M€

Malgré la baisse des concours de l'Etat depuis 2014 notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement, les différents niveaux d'épargne sont préservés, voire consolidés en 2018 grâce aux efforts de gestion réalisés ces dernières années.

1.1.1.2 *Le besoin de financement des investissements*

Le besoin de financement des investissements se détermine par le montant du produit de l'emprunt minoré du remboursement du capital de la dette. S'il est positif, la collectivité augmente son stock de dette, s'il est négatif elle se désendette.

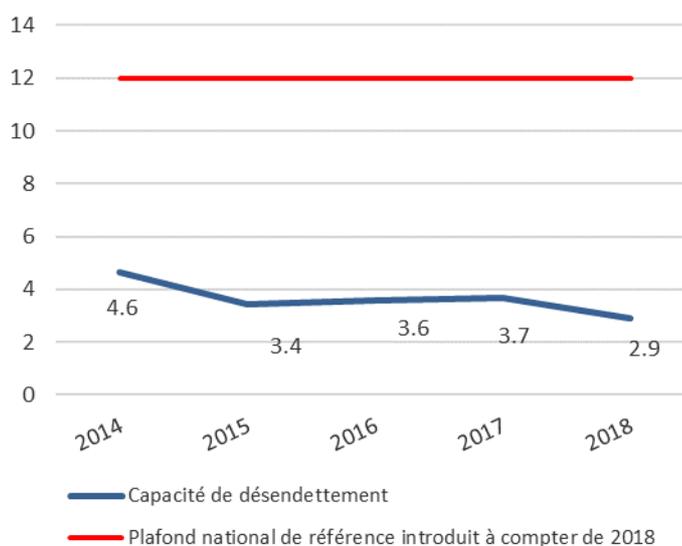
Selon les termes du contrat signé avec l'Etat, la Ville s'est engagée à faire évoluer en 2018 son besoin de financement dans la limite de 1 M€ L'analyse du compte administratif 2018 permet de constater que cet engagement a été respecté et se traduit par un désendettement :

Besoin de financement	2014	2015	2016	2017	2018
contractualisé					1.00
réalisé	-0.54	-0.06	0.57	- 1.59	- 0.20

1.1.1.3 *La capacité de désendettement*

La capacité de désendettement correspond au rapport entre l'épargne brute hors cession et l'encours de la dette, elle permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser la dette si l'on y consacre la totalité l'épargne brute.

Avec un résultat de 2,9 années en 2018, la ville démontre sa bonne solvabilité financière et préserve ainsi ses capacités d'investissement futures.



1.1.2 Synthèse des réalisations du compte administratif

Le compte administratif de la ville retrace l'exécution des dépenses autorisées et des recettes prévues par le budget primitif 2018 et les décisions modificatives intervenues en cours d'année. Il se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	74 478 232	91 315 187	16 836 955
Réalisé mouvements d'ordre	4 429 526	231 300	-4 198 226
Résultats N-1		66 078	66 078
Total	78 907 757	91 612 564	12 704 807

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé mouvements réels	39 906 338	23 091 789	-16 814 548
Réalisé mouvements d'ordre	1 886 425	6 084 651	4 198 226
Restes à réaliser	8 833 454	4 540 771	-4 292 682
Résultats N-1	6 422 759	10 722 477	4 299 718
Total réalisé + restes à réaliser	57 048 976	44 439 689	-12 609 286

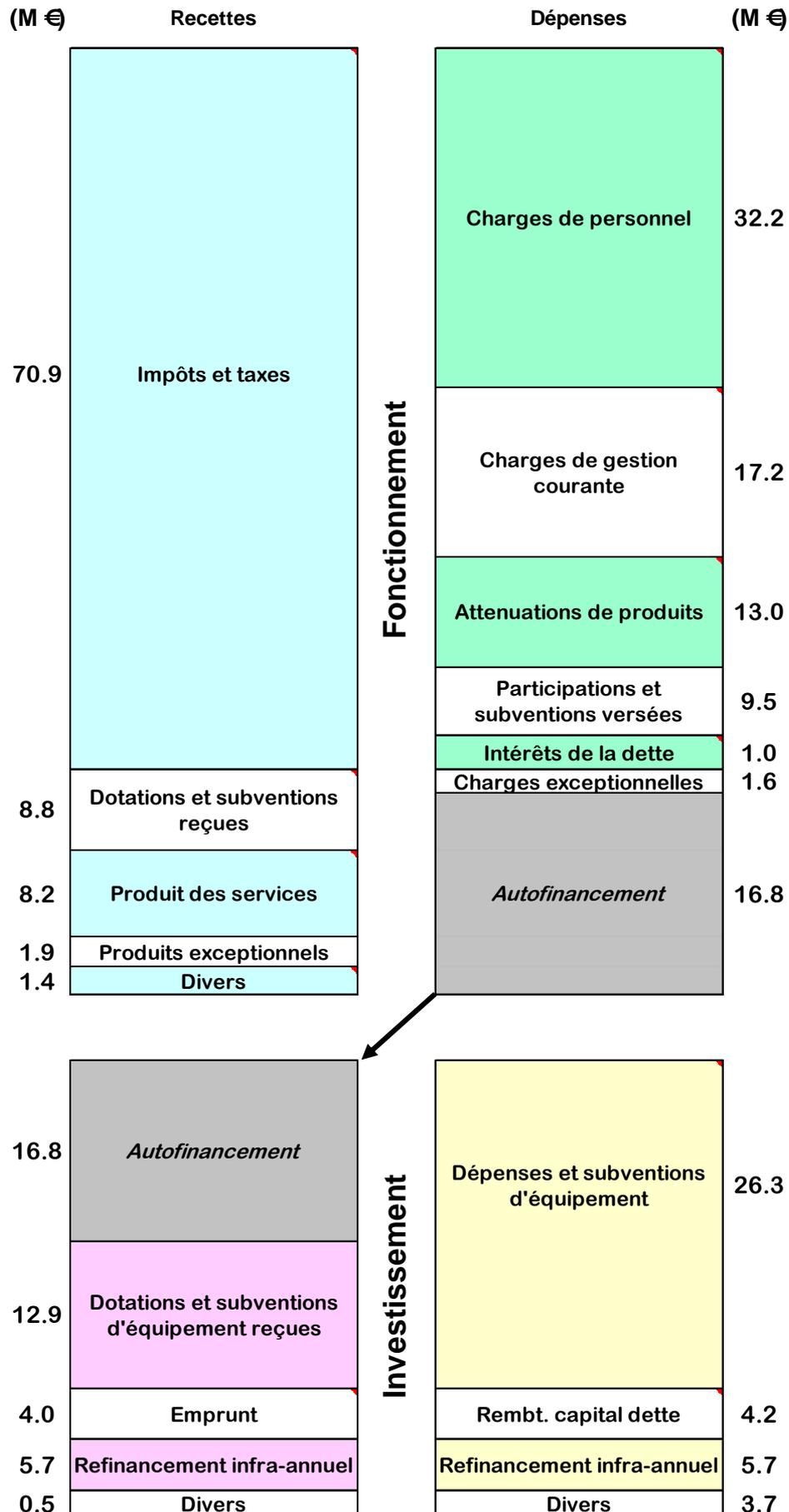
Total	135 956 733	136 052 254	95 521
--------------	--------------------	--------------------	---------------

Le compte administratif 2018 permet de dégager un excédent global calculé de **96 K€** se décomposant en un excédent de fonctionnement de 12,7 M€ et un déficit d'investissement, après restes à réaliser, de 12,6 M€

Le taux de réalisation du budget se décompose de la façon suivante :

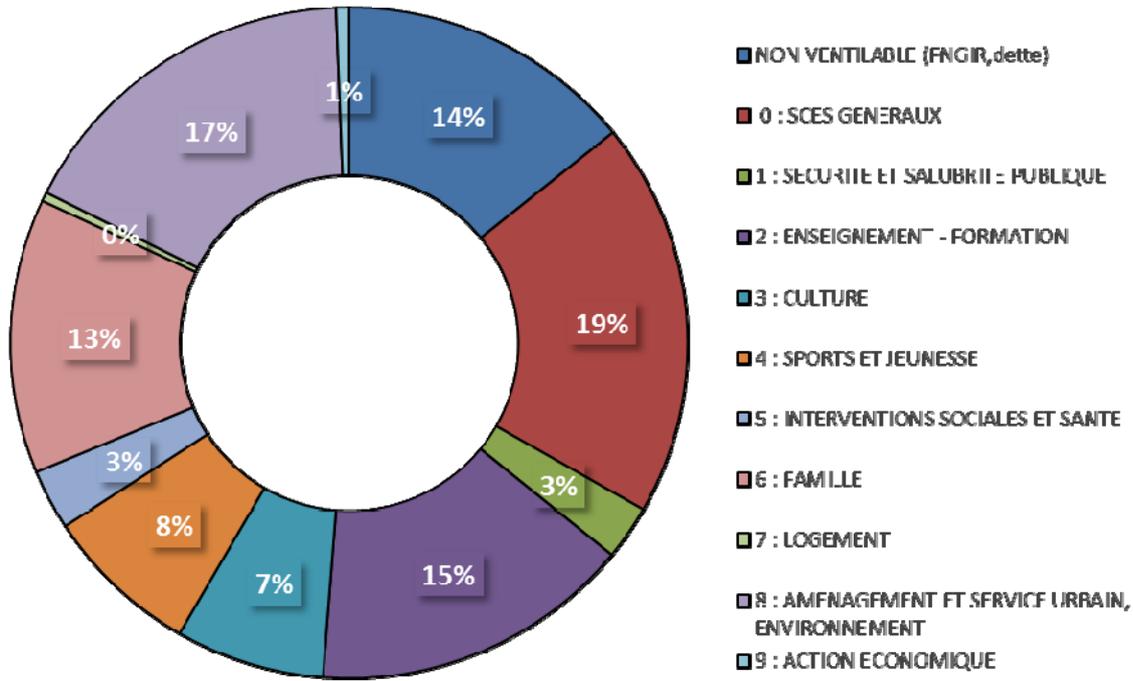
TAUX DE REALISATION	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	96.2%	103.2%
Investissement	79.4%	71.6%
Investissement hors effet opérations foncières et refinancement infra annuel	78.9%	79.0%

1.1.3 Répartition du compte administratif par nature

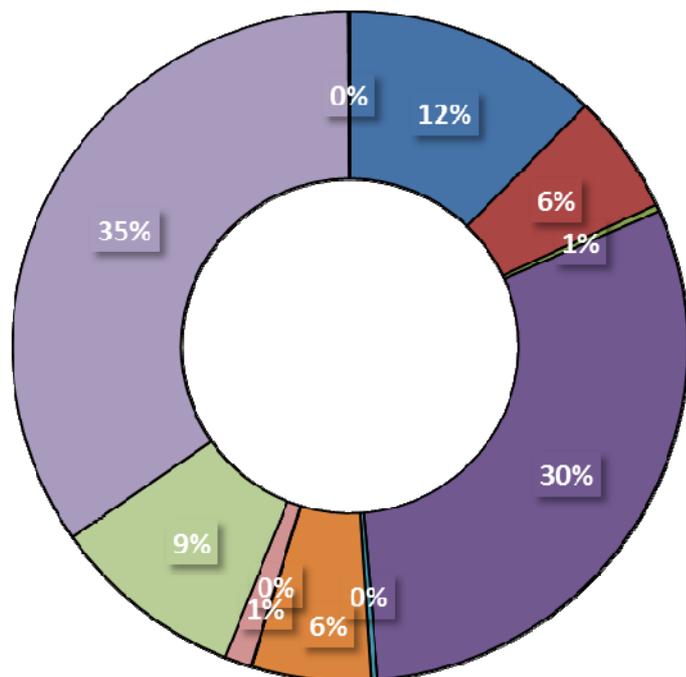


1.1.4 Répartition du compte administratif par fonction

Dépenses réelles de fonctionnement



Dépenses réelles d'investissement



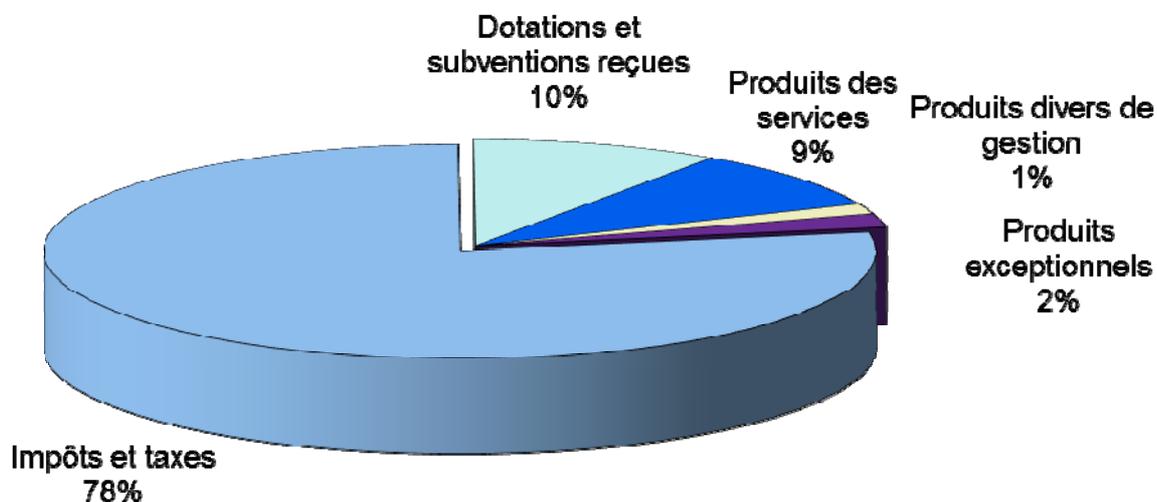
1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en nette diminution de 11,1%, passant de 102,7 M€ en 2017 à 91,3 M€ en 2018. Le poste des cessions immobilières a en effet connu un niveau exceptionnel en 2017 (13,8 M€).

Hors impact des cessions, les recettes de fonctionnement augmentent de 1,6%.

	CA 2017	CA 2018	évolution
Impôts et taxes	71 593 291	70 942 765	-0.9%
Dotations et subventions reçues	8 770 670	8 848 373	0.9%
Produits des services	5 669 158	8 201 789	44.7%
Produits exceptionnels	14 459 844	1 873 581	-87.0%
Produits divers de gestion	2 216 746	1 448 679	-34.6%
Total	102 709 709	91 315 187	-11.1%



1.2.1.1 *La fiscalité*

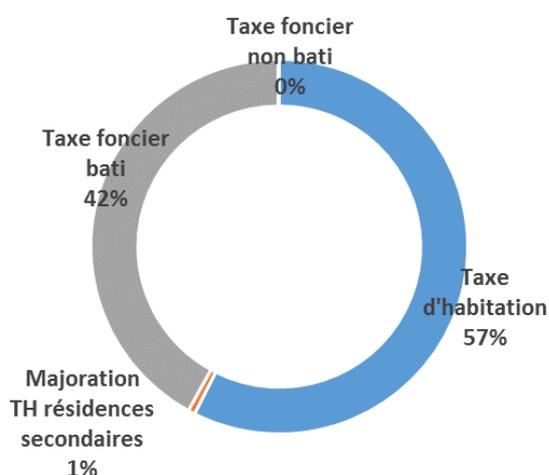
Première ressource de la Ville, représentant 78% des recettes de fonctionnement, ce chapitre d'un montant de 70,9 M€ connaît une légère diminution de 0,9% par rapport au réalisé 2017. Cette évolution résulte de l'effet du changement d'imputation comptable des produits issus de la dépenalisation du stationnement qui ne sont plus comptabilisés comme des taxes (73) mais comme des produits des services (70). Hors impact de ce transfert, le poste augmente de 1%.

Le produit des contributions directes regroupant la taxe d'habitation et les taxes foncières (hors rôles complémentaires et supplémentaires) atteint 44,3 M€ en hausse de 1,1% par rapport à 2017.

En dépit de contraintes financières croissantes, la Ville a maintenu les taux d'imposition à leur niveau de 2015.

La progression globale des bases fiscales en 2018 de 1,1% résulte de l'actualisation des valeurs locatives, fixée en Loi de Finances à 1,2% en 2018 (contre 0,4% en 2017) et de la variation physique des bases négative de 0,1% (contre +1,3% en 2017) liée à l'évolution du foncier bâti.

Structure des produits fiscaux

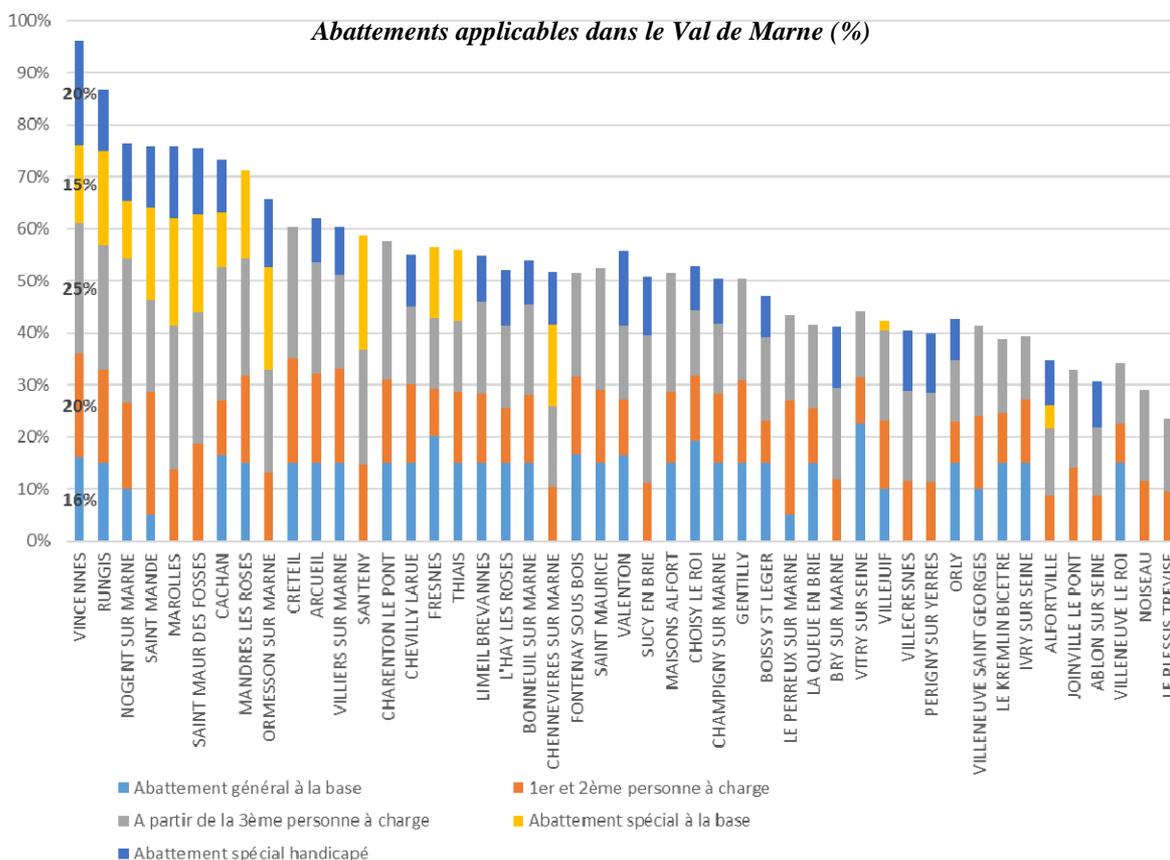


	Produit fiscal 2017 définitif	Produit fiscal 2018 définitif	% évolution
Taxe d'habitation	25 201 249	25 574 582	1,5%
Foncier bâti	18 385 031	18 463 210	0,4%
Foncier non bâti	35 096	31 420	-10,5%
Total	43 621 376	44 069 212	1,0%

A ce produit fiscal s'ajoute la majoration de taxe d'habitation des résidences secondaires d'un montant de 283 K€

Par ailleurs, la Ville a encaissé un montant supplémentaire de fiscalité provenant des rectifications effectuées par les services fiscaux au titre de l'année et des années précédentes. En 2018, le volume de ces rôles complémentaires et supplémentaires constatés s'élève à 396 K€

La Ville fait le choix de maintenir sa politique volontariste d'abattement sur la taxe d'habitation afin de garantir plus d'équité et de justice. Parmi les 47 villes du département, elle est la seule à avoir conservé l'ensemble des abattements aux taux maximum. Le choix d'une telle politique d'abattement représente 7,2 M€ en 2018.



L'année 2018 fut marquée par la mise en œuvre du dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale avec une première phase d'allègement de 30% de leur cotisation pour les contribuables bénéficiaires. Le produit fiscal encaissé par la ville n'a pas été impacté par le dispositif qui est entièrement compensé par l'Etat.

Les autres ressources fiscales, d'un montant de 26,2 M€ évoluent de manière contrastée :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères: son produit de 5,4 M€ demeure perçu par la Ville.
- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO): son produit atteint un nouveau plafond à 6,2 M€ en hausse de 10,3% par rapport au réalisé 2017. L'évolution reflète le fort dynamisme du marché immobilier vincennois et l'attractivité du territoire.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : le produit atteint 834 K€ en diminution de 4,3% par rapport au réalisé 2017.

- Les droits de stationnement : les recettes s'élèvent à 226 K€ en chute de 85,9% en raison d'une nouvelle comptabilisation des recettes de stationnement, désormais considérés comme des redevances, donc imputées au chapitre 70 des produits des services.

1.2.1.2 Les dotations et subventions reçues

D'un montant de 8,8 M€, les dotations et subventions reçues se stabilisent par rapport au réalisé 2017 en raison notamment de la suppression de la contribution au redressement des finances publiques.

La dotation forfaitaire de la Ville s'élève à 4,7 M€ contre 4,8 M€ en 2017 (soit -84 K€ ou -1,7%). Cette évolution marque un retour à une relative stabilisation de la dotation qui n'est plus soumise à une ponction de l'Etat au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Notons que cette contribution retenue entre 2014 et 2017, a coûté 4,2 M€ à la Ville de façon cumulée. Désormais, l'évolution de cette dotation résulte de deux composantes :

- L'évolution positive de la population DGF (438 habitants) qui induit une hausse de la dotation (50 K€)
- L'écrêtement destiné à financer notamment les mesures de péréquation (-134 K€)

Les allocations compensatrices décidées par l'Etat se sont maintenues à 627 K€ (+0,8%). Cette évolution provient de la suppression de la dotation unique de compensation de l'ex-taxe professionnelle. Cette dotation est une variable d'ajustement des concours de l'Etat dont la ponction a entraîné la disparition de l'enveloppe en 2018 (-13K€). Cette perte est en partie compensée par l'allocation compensatrice de taxe d'habitation, qui a progressé de 25 K€ du fait de la pérennisation d'exonérations au niveau national.

Le FCTVA résultant des dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie s'élève à 87 K€ (+25%) en raison des dépenses réalisées en 2017 et éligibles au dispositif.

Les subventions et participations des autres partenaires atteignent en 2018 3,4 M€ dont principalement celle de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) à hauteur de 3,2 M€ accordé aux secteurs petite enfance et enfance-jeunesse.

1.2.1.3 Les produits des services et du domaine

Atteignant 8,2 M€ les produits des services et du domaine connaissent une hausse exceptionnelle de 44,7% par rapport au 2017 qui résulte essentiellement de la comptabilisation au sein de ce chapitre des recettes de stationnement inscrite auparavant au chapitre 73. Hors impact de ce flux financier, l'enveloppe progresse de 5,8%.

Parmi, les principales variations des produits des services figurent :

- Les recettes tarifaires du stationnement : d'un montant de 2,2 M€ liées aux nouvelles modalités de gestion des recettes de stationnement dans le cadre de la dépenalisation du stationnement payant à compter du 1er janvier 2018.
- Les redevances d'occupation du domaine public: en hausse de 185 K€ qui résulte d'un rattrapage des recettes 2017 versées par les opérateurs de réseau (gaz, électricité, télécommunication...).
- Le produit des encarts publicitaire: en augmentation de 52 K€par rapport au réalisé 2017.
- Le remboursement du personnel mis à disposition au Territoire : en hausse de 153 K€en raison d'un décalage lors de l'émission du titre des recettes 2017.

1.2.1.4 Les produits exceptionnels

D'un montant de 1,9 M€ les produits exceptionnels affichent une chute de 87%, qui résulte des nombreuses et importantes cessions immobilières réalisées en 2017.

Le produit des cessions immobilières, s'élève à 975 K€M€contre 13,8 M€en 2017 et correspond aux opérations suivantes :

- Lot 62 rue de la Jarry (330 K€)
- Lot 6 rue des Laitières (315K€)
- Lot 25 rue des Laitières (110K€)
- Lot 5/7 rue de la Paix (85K€)
- Lot 20 rue de l'Eglise (73K€)
- Bail commercial 45 rue Raymond du Temple (57 K€)

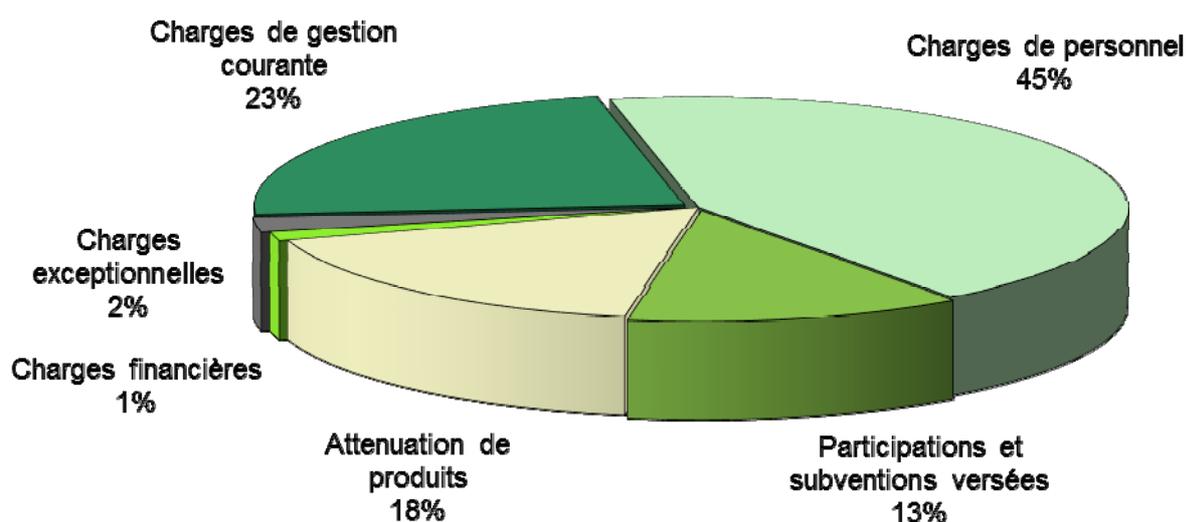
1.2.1.5 Les produits divers de gestion

Les produits divers de gestion (1,4 M€) connaissent une baisse de 34,6% résultant essentiellement de l'encaissement en 2017 d'une recette exceptionnelle de 1 M€ correspondant au loyer capitalisé du 59 rue de la Jarry.

1.2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 74,5 M€ en 2018 contre 76,3 M€ en 2017, soit une diminution de 2,4 %.

	CA 2017	CA 2018	évolution
Charges de personnel	33 003 224	32 244 903	-2.3%
Charges de gestion courante	18 013 392	17 213 377	-4.4%
Atténuation de produits	12 995 084	12 981 326	-0.1%
Participations et subventions versées	9 503 114	9 455 770	-0.5%
Charges financières	1 752 717	1 000 039	-42.9%
Charges exceptionnelles	1 052 499	1 582 817	50.4%
Total	76 320 029	74 478 232	-2.4%



1.2.2.1 Les charges de personnel

Les charges de personnel connaissent une baisse de 2,3 % (- 758 K€) et s'établissent à 32,2 M€. Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Diminution du taux de la cotisation Urssaf des agents titulaires de 17,05% à 15,43% (- 242 K€)
- Signature d'un nouveau contrat d'assurance du personnel renégocié (-105 K€)
- Baisse du nombre d'allocataires arrivés en fin de droit et des versements des allocations d'aide au retour à l'emploi (-74 K€)

- Non réalisation de validation de services de non titulaire au régime spécial de la CNRACL (-71 K€). Il s'agit de valider les périodes de cotisations auprès de la CNAV (régime général) au régime spécial des fonctionnaires (CNRACL)
- Mise en application de l'indemnité compensatrice de CSG (+226 K€) suite au décret n°2017-1889 du 30 décembre 2017 pris en application de la loi de finances pour 2018 et instituant une indemnité compensatrice de la contribution sociale généralisée dans la fonction publique. Cette indemnité compensatrice est destinée à compenser la hausse de la CSG au 1er janvier 2018.
- Versement au Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement décalé en 2019 (-69K€). Le SFT (Supplément Familial de Traitement) est versé aux agents ayant des enfants, le montant varie en fonction du nombre d'enfants. Le FNCSFT est un fonds de péréquation du SFT. Si une commune paie une part importante de SFT, elle recevra une "subvention", si elle en verse peu, elle devra verser une "cotisation". C'est le cas de la ville de Vincennes, mais le processus de déclaration a été modifié, ce qui a retardé la facturation pour 2018.

En plus de ces économies annoncées ci-dessus, il est à noter que la politique de maîtrise de la masse salariale mise en place sur la ville a permis, par des efforts de restructuration de services et de redéploiements d'agents une économie de 393K€

1.2.2.2 Les charges de gestion courante

D'un montant de 17,2 M€ce poste diminue de 4,4 % par rapport à 2017.

Cette diminution des charges courantes conforte celle initiée les années précédentes notamment dans les secteurs suivants :

- Les contrats de prestations de service (-443 K€), notamment en raison de la prise en charge directe par le Territoire Paris Est Marne et Bois de dépenses de traitement de déchets ménagers
- Suite aux importants travaux d'investissement les dépenses d'entretien ont été réduites (-209K€) : - 120K€ sur les biens mobiliers, -45K€ sur les bâtiments, -44 K€sur la voirie
- Conséquence des ventes de biens, les charges locatives de copropriété ont diminué (-117K€), ainsi que les locations immobilières (-43K€)
- Les frais d'études (-138K€)
- Les acquisitions des petites fournitures (-90k€)
- Les frais d'assurances (-68K€)
- Les taxes foncières (-62 K€) en raison du paiement sur le budget annexe du Centre aquatique le Dôme de la taxe foncière.

1.2.2.3 L'atténuation de produits

D'un montant de 13 M€, ce poste est stable :

- La contribution de la Ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) demeure au même niveau qu'en 2017 soit 1,3 M€. C'est également le cas du reversement au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 8,3 M€
- Le reversement de la TEOM au Territoire Paris Est Marne et Bois est quant à lui fixé à hauteur de 3,4 M€

1.2.2.4 Les participations et subventions versées

D'un montant de 9,5 M€, ce poste n'évolue pas globalement, on peut noter toutefois :

- L'ajustement des contributions aux fonds de compensation des charges territoriales (-68K€)
- L'augmentation des contributions au SIVU (+115k€) le dégrèvement de taxes foncières en 2017 avait diminué d'autant la contribution
- L'augmentation du coût de la contribution au coût de fonctionnement et d'exploitation d'Autolib et de Vélib (+212k€).

1.2.2.5 Les charges financières

A hauteur de 1 M€, les charges financières enregistrent une baisse de 43 % (-753 K€) qui s'explique principalement par le transfert total de la dette du centre aquatique le Dôme au budget annexe créé en 2017, et par une baisse du taux moyen d'intérêt (1.94% en 2018 contre 2.19% en 2017) associée à un décalage d'un refinancement de prêt.

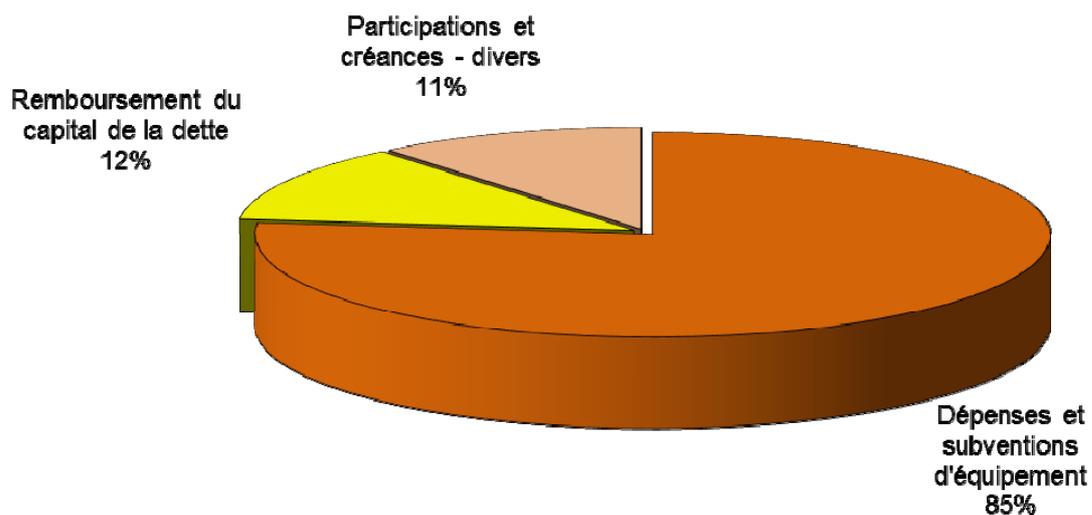
1.2.2.6 Les charges exceptionnelles

D'un montant de 1.582 M€ ce poste connaît une augmentation de 50,4%, en raison du financement en année pleine du budget annexe du centre aquatique le Dôme (+839K€) atténué par le transfert à ce budget annexe du coût de la rémunération du fermier (-222K€).

1.3 SECTION D'INVESTISSEMENT

1.3.1 Les dépenses réelles d'investissement

	CA 2017	CA 2018	évolution
Dépenses et subventions d'équipement	22 742 022	26 251 501	15.4%
Remboursement du capital de la dette	4 787 874	4 197 787	-12.3%
Opérations de refinancement infra-annuel	5 116 332	5 711 108	11.6%
Participations et créances - divers	3 143 061	3 745 942	19.2%
Total	35 789 289	39 906 338	11.5%



1.3.1.1 *Les dépenses et subventions d'équipement*

Les dépenses et subventions d'équipement se sont élevées à 26,3 M€ en 2018 et correspondent aux principales opérations listées ci-après.

1.3.1.1.1 Les équipements publics

- Les travaux de construction du groupe scolaire Mirabeau (7,4 M€)
- Le réaménagement de l'école maternelle du Nord avec la création d'un office (667 K€)
- Le démarrage des travaux de réhabilitation de l'église Notre-Dame (593K€)
- Les travaux de réaménagement du Gymnase de l'Est (563 K€)
- La rénovation du système de chauffage l'école de l'Est (345 K€)
- La mise en œuvre du réseau fibre très haut débit (215 K€)
- La mise en œuvre du plan TICE dans les écoles (166 K€)
- La poursuite de la mise aux normes des bâtiments dans le cadre du plan handicap (123 K€)
- Le début des études sur la dépollution des sites communaux (96 K€)
- La réalisation de divers travaux dans les écoles maternelles (340 K€) et élémentaires (465 K€), ainsi que dans les crèches (390 K€), les bâtiments administratifs (1 M€) et les équipements sportifs (164 K€) ainsi que ceux à destination de la jeunesse (384 K€).

1.3.1.1.2 Le renouvellement urbain

- Le projet de Ville (3.9 M€) portant essentiellement sur la phase 3 des travaux du centre-ville
- Les travaux d'aménagement de la place Bérault (701 K€)
- La réalisation d'aménagement d'espaces publics avenue de la République et rue du docteur Lebel (555 K€)
- Les travaux d'aménagement d'une zone 30 quartier Sorano-liberté (221 K€), rue Renon (223 K€)
- Les travaux rue Defrance (278 K€)
- Les travaux d'aménagement des espaces publics rue de Fontenay (202 K€)
- La modernisation de l'éclairage public (120 K€)
- Les travaux de mise en place de caméras de vidéoprotection (84 K€)
- La poursuite du plan handicap (77 K€)
- La réalisation de divers travaux de voirie (1,8 M€) et la rénovation d'espaces verts (464 K€).

1.3.1.1.3 Les autres opérations

Elles concernent :

- Les subventions d'équipement versées sous forme de surcharges foncières (1.9 M€)
- Les autres subventions d'équipement versées :
 - Part investissement de la contribution au budget annexe du Centre Aquatique le Dôme (754 K€)
 - Part investissement de la contribution au SIVU (456 K€)
 - La subvention d'équipement versée à Effiparc pour le parking cœur de ville (380K€)
 - Part investissement de la contribution au titre du parking de cœur de ville (191 K€)
 - Part investissement du contingent incendie (109 K€)
 - Pour le ravalement de façades (51 K€)
 - La subvention versée à l'espace Sorano pour l'acquisition de gradateurs (37 K€).
- Les acquisitions immobilières suivantes :
 - 22 Rue de l'église (335 K€)
 - 62 Rue de la Jarry (330 K€)
 - 6 rue des laitières et 3 bis rue de Lagny (321 K€)
 - 25 rue des Laitières (114 K€)
 - 20 Rue de l'église (76 K€)
- L'achat de matériel, mobilier et véhicules (1,1 M€)
- L'achat de logiciels (269 K€).

1.3.1.2 Les autres dépenses d'investissement

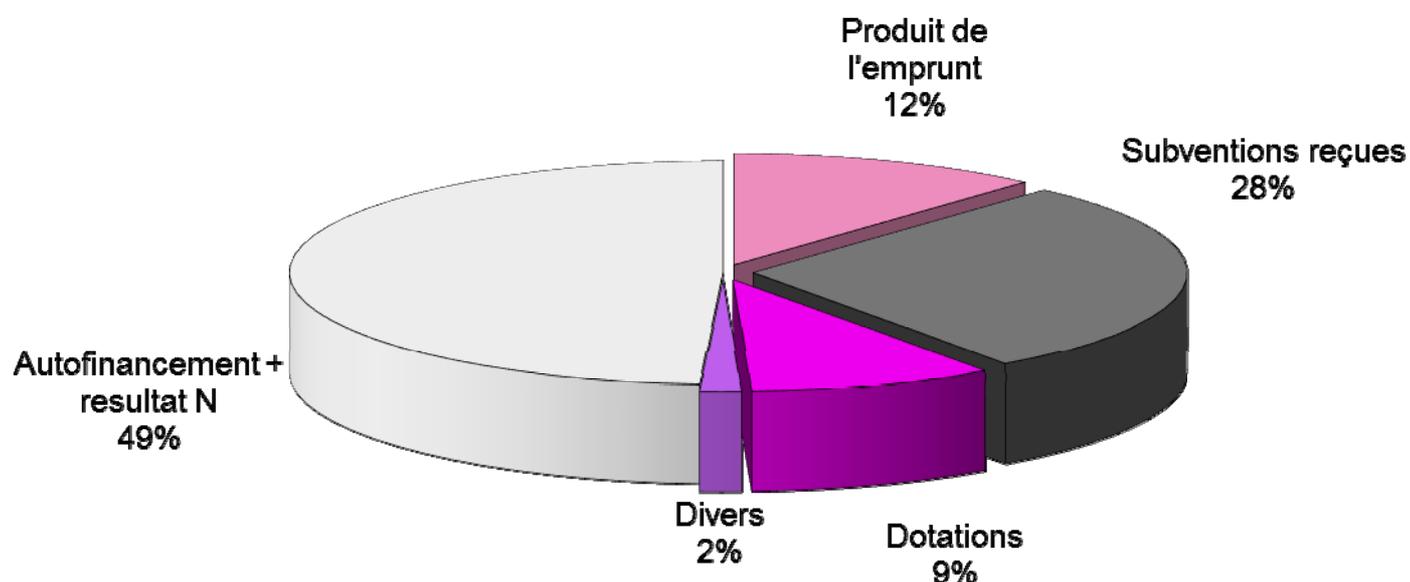
Ce poste correspond principalement aux dépenses suivantes :

- L'acquisition de parts de capital de la Vincem (3.2 M€)
- Les travaux de déconstruction du 106 rue de la Jarry – Cité industrielle (dépense-recette 516 K€)

1.3.2 Le financement de l'investissement

	CA 2017	CA 2018	évolution
Produit de l'emprunt	3 500 000	4 000 000	14.3%
Dotations et fonds globalisés	3 024 647	3 135 581	3.7%
Opérations de refinancement infra-annuel	5 109 995	5 701 108	11.6%
Divers (créances, travaux d'office, cautionnement)	2 458 230	529 546	-78.5%
Subventions d'équipement reçues	1 260 042	9 725 554	671.8%
Total recettes réelles d'investissement	15 352 913	23 091 789	50.4%

Autofinancement	26 389 680	16 836 955	-36.2%
Résultat global au titre de l'exercice	5 953 304	22 407	-99.6%
Total = dépenses d'investissement	35 789 289	39 906 338	11.5%



Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, atteignent en 2018 13,4 M€ soit une hausse de 99% par rapport à l'année 2017.

1.3.2.1 Les dotations et fonds globalisés

S'élevant à 3,1 M€ les dotations et fonds globalisés connaissent une progression de 3,7% qui résultent d'une nette hausse du produit de la Taxe d'Aménagement passant de 72 K€ à 188 K€ (+159,6%) lié au nombre de permis de construire et à la surface taxable.

1.3.2.2 Les subventions d'équipement reçues

Réalisé à hauteur à 9,7 M€ contre 1,3 M€ en 2017, le poste connaît une augmentation exceptionnelle (+671,8%) liée à la première année de versement de l'excédent de liquidation de l'OPH. Les subventions les plus importantes proviennent :

- OPH (boni de liquidation) : financement de l'augmentation de capital de la Vincem destinée à des opérations en matière de logement social (3,2 M€), ainsi que de surcharges foncières municipales (995 K€)
- Région : Construction du groupe scolaire Mirabeau (622 K€), transformation du terrain sportif (349 K€) et sécurisation des abords du Lycée Berlioz (80 K€)
- Métropole du Grand Paris : aménagement paysager du cours Marigny (500 K€) et des travaux sur le réseau de chauffage de l'école élémentaire de l'Est (119 K€)
- Etat : produit des amendes de police destiné à l'amélioration de la circulation routière (502 K€)
- Caisse des écoles : modernisation des équipements informatiques (TICE) et plan particulier de mise en sûreté (PPMS) dans les écoles (202 K€)
- Fédération Française de Football : engazonnement du stade (80 K€).

1.3.2.3 L'autofinancement et le résultat au titre de l'exercice

Les dépenses d'investissement (34,2 M€ hors refinancement infra-annuel) sont financées par :

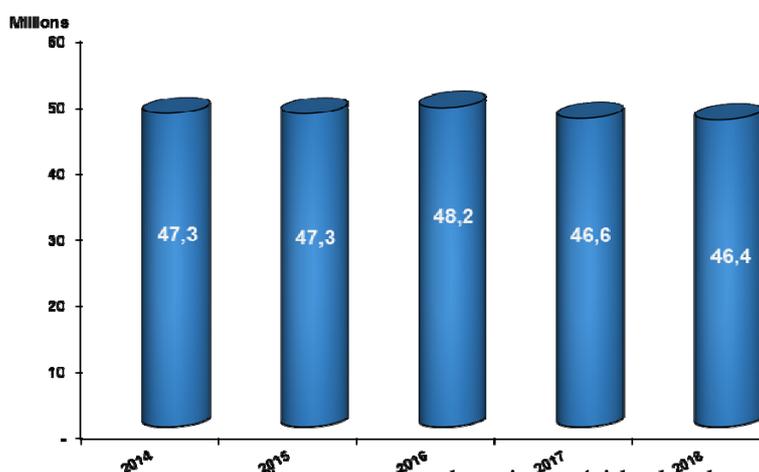
- les recettes réelles d'investissement (13,4 M€)
- l'autofinancement (ou épargne brute) dégagé par l'exécution de la section de fonctionnement (16,8 M€)
- desquels on déduit le résultat au titre de l'exercice (22 K€).

Dans ce contexte de ressources contraintes et par une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, la Ville réussit à autofinancer à 88% sa politique d'investissement par des ressources propres. Ainsi, le recours à l'emprunt reste limité et ne représente que 12% des dépenses d'investissement.

1.4 L'ENDETTEMENT

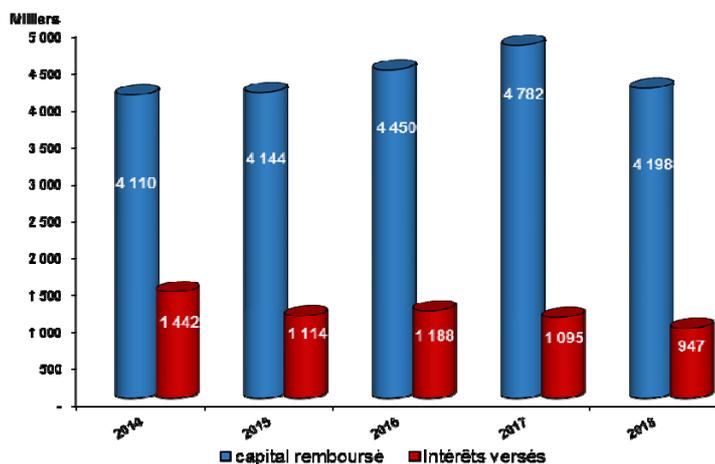
L'encours de la dette du budget principal de la Ville atteint 46,4 M€ au 31 décembre 2018 contre 46,6 M€ l'année dernière.

Cette stabilisation de la dette s'explique par l'encaissement de l'emprunt 2017 auprès du Crédit Agricole Ile de France (4M€) et le remboursement annuel du capital de la dette à hauteur de 4,2M€



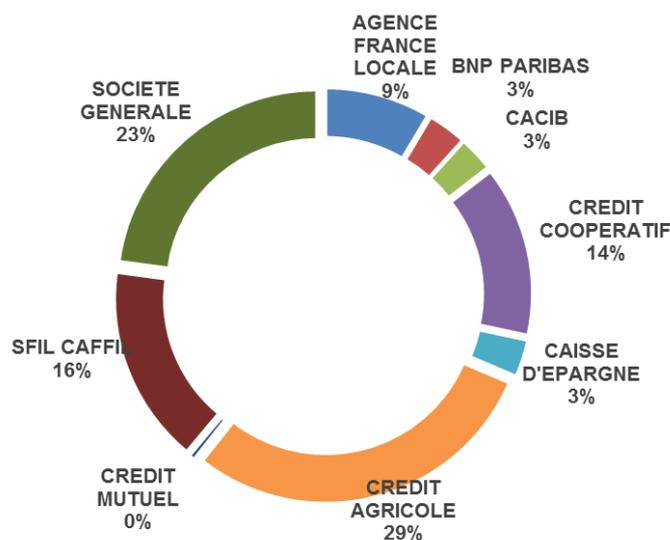
Notons que pour financer le besoin résiduel de financement des investissements, un emprunt d'un montant de 3,5 M€ a été contracté auprès de l'établissement bancaire Landesbank Saar sans avoir fait l'objet d'un encaissement en fin d'année. Son report en recettes permet de financer les dépenses d'investissement reportées.

Les annuités payées en 2018 s'élèvent à 5,1 M€ dont 947K€ d'intérêts contre 5,9 M€ en 2017, soit -12,4%. Cette diminution des annuités résulte principalement du remboursement anticipé en avril 2018 d'un emprunt et refinancé qu'en octobre 2018.

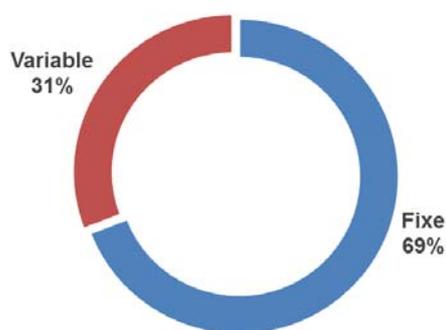


La structure de la dette de la Ville répond à la stratégie de diversification des prêteurs, gage d'indépendance très forte en matière de financement et favorisant une concurrence soutenue. La dette compte 17 emprunts répartis auprès de 9 établissements bancaires :

- Principal prêteur, le Crédit Agricole d'Ile de France représente 29% de la dette.
- La Société Générale dispose également d'une part prépondérante de l'encours à hauteur de 23% de la dette.
- La SFIL CAFFIL, avec 16% des financements est le troisième prêteur.



La répartition de la dette par type de produits permet également de maîtriser les risques financiers tout en optimisant les coûts. Si la part des emprunts à taux variable est en hausse (31% contre 24% en 2017), les emprunts à taux fixe constituent la majorité de l'encours de la dette (69%). Cette gestion contribue ainsi à optimiser le coût de la dette puisque les emprunts à taux variable actuellement faibles dynamisent le taux moyen de la dette et les emprunts à taux fixe dont le coût est connu offrent une bonne vision et sécurisent partiellement l'encours de la dette.



La mobilisation en 2018 de l'emprunt contracté en 2017 et le refinancement de la dette à des conditions très favorables (Euribor 3M + 0,31%) permettent à la dette de la Ville de rester compétitive avec un taux d'intérêt moyen global à 1,94%, en diminution par rapport à 2017 (2,19%). A titre de comparaison, le taux moyen de dette des collectivités de même strate s'élevait à 2,55 % en 2018 (source Finance Active).

La Ville a profité à nouveau de conditions avantageuses pour son besoin de financement 2018 en souscrivant un emprunt de 3,5 M€ auprès de l'établissement bancaire Landesbank Saar (Euribor 3M non flooré + marge 0,37% correspondant à un TEG de 0,05% l'an pour la phase de consolidation).

Avec 100% d'emprunts classés 1A, la dette de la Ville affiche un profil peu risqué au sens de la classification Gissler.

Par ailleurs, la durée de vie résiduelle de la dette est de 11,3 ans pour la Ville alors que celle des autres collectivités de même strate s'élève à 13,04 ans en 2018 (source Finance Active).

En intégrant la dette du bail emphytéotique administratif (BEA) d'un montant de 13,1 M€, la dette consolidée au 31 décembre 2018 s'élève à 59,4 M€, portant l'encours par habitant à 1 191€

Exercice au 31 décembre	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne nationale de la strate * 20 000 à 50 000 hab.	Moyenne nationale de la strate * 50 000 à 100 000 hab.
Encours de la dette / habitant (hors BEA)	964 €	940 €	960 €	939 €	929 €	1 109 €	1 457 €
Encours de la dette / habitant (avec BEA)	1 265 €	1 226 €	1 486 €	1 212 €	1 191 €		

Le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget principal fait donc apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 12 704 807,08 € et en investissement, après restes à réaliser, un déficit de 12 609 286,35 €. Ces résultats sont repris et affectés au budget 2019 lors du vote du budget supplémentaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 12 704 807,08 € pour 12 609 286,35 € à la section d'investissement du budget 2019 et de reporter les 95 520,73 € restants à la section de fonctionnement du budget 2019.

2. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé	205 975	200 990	-4 985
Résultats N-1	0	37 762	37 762
Total	205 975	238 752	32 777

Ce budget géré hors taxes comprend les principaux postes suivants :

- En dépenses : les achats de repas (205 K€)
- En recettes : participation des agents (69 K€) et contribution du budget principal (132 K€)

Le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe de la restauration municipale fait apparaître un excédent de 32 777 € Cet excédent est repris au budget 2019 lors du vote du budget supplémentaire.

3. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé	182 594	190 899	8 305
Résultats N-1	0	28 291	28 291
Total	182 594	219 191	36 597

Ce budget géré hors taxes comprend les principaux postes suivants :

- En dépenses : achats de spectacles (139 K€), taxes diverses (21 K€), location de matériel et prestations de régie technique (21 K€)
- En recettes : produits de la billetterie (89 K€) et contribution du budget principal (68 K€) et du Département (6 K€).

Le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe des spectacles vivants fait apparaître un excédent de 36 597 € Cet excédent est repris au budget 2019 lors du vote du budget supplémentaire.

4. BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé	236 117	312 737	76 620
Résultats N-1	0	4 318	4 318
Total	236 117	317 055	80 938
Investissement			
Réalisé	5 371	9 567	4 196
Reste à réaliser	5 043		-5 043
Résultats N-1	34 192	36 463	2 271
Total	44 606	46 030	1 424
Total Général	280 723	363 085	82 362

Ce budget géré hors taxes comporte les principaux postes suivants :

- En dépenses : montage, démontage et stockage de matériel (116 K€), frais de personnel (80 K€), fournitures pour animations (14 K€), fluides (11 K€).
- En recettes : redevances des marchés (313 K€).

Le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe des marchés d'approvisionnement fait apparaître un excédent de 82 362 €. Cet excédent est repris au budget 2019 lors du vote du budget supplémentaire.

5. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « LE DOME »

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé	1 379 208	1 331 680	-47 528
Résultats N-1	0	68 810	68 810
Total	1 379 208	1 400 490	21 282
Investissement			
Réalisé	754 008	753 968	-40
Reste à réaliser			0
Résultats N-1		40	40
Total	754 008	754 008	0
Total Général	2 133 216	2 154 498	21 282

Ce budget géré hors taxes intègre les principaux postes suivants :

- En dépenses :
 - loyer du BEA composé de la part construction (467 K€), de la part gros entretien et réparations (282 K€), de la part maintenance et frais de gestion

(237 K€) et de la part frais financiers (640 K€), auquel s'ajoute les intérêts courus non échus (ICNE, 29 K€)

- contribution au fermier (395 K€)
- taxe foncière (77 K€)

- En recettes :

- contributions de la ville en investissement (754 K€) et en fonctionnement (1,3 M€),
- redevances d'occupation du fermier et de l'emphytéote (35 K€) et le remboursement de la TEOM par le fermier (11 K€).

Le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe du centre aquatique « le Dôme » fait apparaître un excédent de 21 282 €. Cet excédent est repris au budget 2019 lors du vote du budget supplémentaire.

*

* *

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2018